



VOUS AVEZ DES PROJETS D'INVESTISSEMENT SUR VOTRE EXPLOITATION ?

EN 2024, 5 DISPOSITIFS D'AIDES AUX INVESTISSEMENTS

GUICHET «PHYTO»

Aide visant à la réduction / substitution de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et contribuant à la transition agroécologique dans les exploitations agricoles

PACTE HAIE

Aide pour la plantation de haies ou d'arbres intra parcellaires

FONDS D'INVESTISSEMENTS HYDRAULIQUES AGRICOLES

Aide aux investissements pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

SIAP* - MODERNISATION DES EXPLOITATIONS

Aide aux investissements productifs visant à conforter ou faire évoluer les pratiques en faveur de l'agroécologie

SIAP* - RISQUES CLIMATIQUES

Aide pour la protection des exploitations contre les aléas climatiques (sécheresse, gel, grêle)

*Soutien aux Investissements Agricoles Productifs

Consulter au verso les caractéristiques de chacun des dispositifs



VOS CONTACTS EN CHAMBRE D'AGRICULTURE

Tous dispositifs d'aide aux investissements

Cher : Christophe DEBRABANDERE 02 48 23 04 88
Eure-et-Loir : Isabelle LOQUET 02 37 28 45 45
Indre : Louis THOMAS 02 54 61 61 83
Indre-et-Loire : Marie PORTHEAU (ABC) 02 47 48 37 38 ; Antoine REULIER (CA37) 02 47 48 37 33 autres filières
Loir-et-Cher : Hélène BIRAUD 02 54 55 20 00
Loiret : Delphine MAMES 02 38 71 95 21


Sur le dispositif HAIE

Cher : Marie-Françoise Fabre, 07 85 19 07 31
marie-francoise.fabre@cher.chambagri.fr
Eure-et-Loir : Morgane Rose, 06 99 52 41 33 m.rose@eure-et-loir.chambagri.fr
Indre : Florentin Madrolles, 06 70 41 80 55
florentin.madrolles@indre.chambagri.fr
Indre-et-Loire : Emmanuelle Bollotte, 06 23 59 04 06 emmanuelle.bollotte@cda37.fr
Loir-et-Cher : Tanguy Lassagne, 06 35 54 24 99 tanguy.lassagne@loir-et-cher.chambagri.fr
Loiret : Wendy Barre-Lucas, 06 86 92 90 72
wendy.barre-lucas@loiret.chambagri.fr

GUICHET « PHYTO »

- Equipements de réduction et de substitution de phytos
- Outils d'aide à la décision
- Matériels de précision
- Matériels labélisés

OUVERTURE EN AVRIL *

 Demandes traitées dans l'ordre d'arrivée

SUBVENTION DE 30% À 40%
Minimum 2000 €HT de dépenses

Pour en savoir + 

PACTE « HAIE »

- Travaux préparatoires au chantier de plantation
- Travaux liés à la plantation
- Travaux de régénération naturelle assistée dans la limite de 10 % du projet

OUVERTURE EN AVRIL *

3 dates limites de dépôt : fin mai / mi-septembre / fin décembre 2024

 Demandes traitées dans l'ordre d'arrivée


SUBVENTION DE 100%
Minimum **5000 €HT** de dépenses

Pour en savoir + 

FONDS D'INVESTISSEMENTS HYDRAULIQUES AGRICOLES

- Réhabilitation et modernisation d'ouvrages de prélèvement, stockage, transport et distribution d'eau brute améliorant l'efficacité des réseaux
- Nouvelles retenues agricoles,
- Stockage d'eau dans le cadre de projets de REUT à des fins agricoles
- Réalimentation et stockage en nappes phréatiques
- Modernisation, réhabilitation, création et extension de réseaux d'irrigation

OUVERT DU 05/03/2024 AU 15/05/2024

 Les autorisations administratives doivent être détenues avant le dépôt de l'aide

[Formulaire ici](#) à envoyer à srear.draaf-centre-val-de-loire@agriculture

Classement des demandes selon 3 priorités :
- accompagner la transition agroécologique
- concerner un grand nombre d'exploitations
- construction dans le cadre d'une approche territoriale globale et concertée de la ressource en eau

SUBVENTION DE 65% À 80%
Minimum 100 000 €HT de dépenses


Pour en savoir + 

SIAP « MODERNISATION »

Investissements matériels productifs relevant de :

- La pénibilité, l'autonomie des exploitations, la compétitivité, le bien-être animal, la protection sanitaire
- L'autonomie alimentaire
- La maîtrise et les économies d'énergie
- L'utilisation des TIC pour le secteur agricole

OUVERT DU 29/04/2024 AU 31/10/2024

 Critères d'éligibilité spécifiques et grille de scoring


SUBVENTION AGRICULTEURS DE 30% À 50%
Minimum 12 500 €HT de dépenses

Pour en savoir + 

SIAP « RISQUES CLIMATIQUES »

- Bâtiment de stockage fourrages
- Planteuse à billons (semences de pommes de terre)
- Filets et infrastructures paragrêle
- Tours antigel, dispositifs d'aspersion, soufflerie air chaud, fils chauffants, chaufferettes

OUVERT DU 29/04/2024 AU 31/10/2024

 Critères d'éligibilité et grille de scoring

SUBVENTION AGRICULTEURS : 30% (40% EN COLLECTIF)
Minimum 12 500 €HT de dépenses

Pour en savoir + 